

Toponymie et Dialecte

Notes de toponymie wallonne

(2^e SÉRIE)

par JEAN HAUST.

1. La première série a paru en 1940 (BTD, 14, 277-322) : elle tendait à montrer l'importance du dialecte dans la recherche toponymique ; quelques arguments nouveaux se trouvent dans l'Introduction de mon *Enquête dialectale sur la Toponymie wallonne* (1940-41).

On peut considérer l'étude de la toponymie sous bien des aspects différents : histoire, archéologie, topographie... Pour ma part, j'y vois un conservatoire de la tradition où abondent les survivances du vieil idiome indigène. Des problèmes surgissent à chaque pas. Même pour des détails puérils en apparence. Qu'est-ce que ce « Buisson des poux », cadastré à Donceel et à Viemme [W 67 et 65], en wallon *bouhon dès piou*s, à Haneffe [W 66]? Par surcroît, Erneuville [Ma 52] a un l.-d. « au chêne des pus », en wallon *au tchin-ne dès pēw*, à Roy [Ma 39]. Il faudrait savoir comment, sur place, on explique ces appellations bizarres ; mais avouez qu'on ne s'attendait pas à voir les poux jouer un rôle en toponymie ! (1).

(1) Le gratte-cul (fruit de l'églantier) s'appelle *piou* à Comblain, *pû* ou *pûpû* en namurois ; à Jumet, *pû* désigne proprement la graine contenue dans le *gobê* (gratte-cul). Le « buisson des poux » pourrait donc être un églantier ; mais l'explication ne convient guère pour le chêne. En tout cas, ajoutons ce détail à la glanure toponymique d'EDG. RENARD, BTD, 13, 56.

Autre énigme : « à li scopèlerie » Noville-sur-Méhaigne [Ni 142] ; « les sloperies ; les scoperies » Hannèche [H 11] ; toponyme que nous retrouvons dans cinq communes de l'arr. de Namur : « Escopolrie ; haie de la Copellerie », Saint-Denis ; « Sicopellerie », Boninne ; « à la Scoupellerie », Moignelée ; « Scopellerie » ; Wierde et Sart-Bernard. A ma connaissance, rien n'a été dit sur ce mot qui m'intrigue (1).

Il y a, comme cela, des centaines de problèmes qui vous laissent à quia. Que doit faire le fouilleur qui croit découvrir quelques bribes de vérité, sinon les mettre au service de la recherche commune ?

Tousiours seray-je excusable, qu'escrivant des choses vieilles où il faut aller la toise à la main, j'ai tasché de les tirer de leurs ténèbres... et que l'on me verra avoir sué et ahanné en la compréhension très-difficile d'un langage presque non-intelligible, qui m'a souvent mis au désespoir de poursuivre la première esbauche en desseignée... On ne peut tirer de l'estuy plus qu'il n'y a dedans.

Ainsi parlait, il y a trois siècles, l'honnête Laurent Mélart, dans son *Histoire de la ville et chasteau de Huy* (1641).

2. bochaban

Le cadastre luxembourgeois révèle ce toponyme à Auby, à Saint-Médard et à Cugnon [Ne 57, 59, 72]. C'est la forme orale du cru. Elle se rencontre aussi en gaumais ; du moins, on la devine sous la graphie maladroite « bois Jabban », à Tintigny [Vi 19]. TANDEL, t. VI, p. 204, analyse de même le l.-d. de Saint-Médard, qu'il francise en « Bois Chaban ». De plus, il mentionne, p. 568 et 572, deux toponymes de Corbion [Ne 69] : « Bois-à-Ban » et *bojaban*, qu'il aurait dû rapprocher, l'un étant la forme francisée, l'autre la forme dialectale, d'un seul et même mot.

(1) Peut-on comparer l'anc. fr. *escouper* (couper le bout des branches d'un arbre) ? ou le provençal *esclop* (sabot ; cf. REW, 8270) ? Cela ne nous avance guère.

La francisation « Bois-à-Ban » figure au cadastre de Transinne, Libin, Fayt-les-Veneurs et Corbion [Ne 12, 24, 42, 69]. A Gembes [Ne 20], le wallon dit *bwában* (contraction de *bwa-a-ban*), que le cadastre interprète mal par « le bois Ban ». — De même, à Opont [Ne 29], « Bois Ban, Derrière bois le ban », dont j'ignore la forme orale.

Le primitif *bochaban* devrait, en réalité, s'écrire *boch-a-ban*, c'est-à-dire, à l'origine : « bois en ban » ou en défens (1), réserve seigneuriale interdite aux manants (pour la chasse et d'autres usages plus humbles) ; puis, avec le temps qui a vu se multiplier les concessions faites aux villageois : « bois banal » ou communal.

Le toponyme *boch-a-ban* conserve intact le représentant du radical *b o s k-*, dont l'origine est probablement prélatine. Le *ch* s'y est maintenu parce que, dans cette expression figée, il était suivi d'une voyelle, comme dans le diminutif *bochet* (bosquet) et l'ancien verbe *débocher* (débroussailler). Devant consonne ou à la pause, *ch* s'est amuï. D'où le gaumais *bò* (bois), — type archaïque en chestrolais, où je n'ai guère relevé que l'expression *dou nwâr bò* (de la bourdaine), à Longlier et à Aubry [Ne 47 et 57]. — En rouchi, **b o s c u* a donné *bosc*, puis *bos*, enfin *bò* ou *bó*, comme on prononce à Mons, Ath, Tournai, etc. — En liégeois, il a dû donner **boh'*; puis **bò* après chute normale de l'aspirée (comp. *f a s c e m > *fah'*, *auj. fa faix*) ; mais toute trace du type primitif a disparu devant le fr. « bois » qui, prononcé *bwè* ou *bwa*, règne partout dans le wallon proprement dit (2).

(1) Comparez « virée a ban », à Poupehan [Ne 68]. — Dans cette région, la prép. *a* peut représenter le latin *i n*, aussi bien que le latin *a d*.

(2) D'aucuns ont supposé que la forme authentique de « bois » subsiste, chez nous, dans le toponyme *boh'* (*bou, bù, bu*), d'origine obscure. A mes yeux, c'est une erreur.

3. brûle, broûlin, oûlin

I. A. CARNOY, *Dict. étym.*..., p. 99, tire « de *brule* » les l.-d. *Brulotte, Brulian, Brulins* ; il voit dans ce *brule* une « forme wallonne de celt. *brogilo-* pré marécageux ». Il ajoute cependant que « certaines *brulottes* pourraient se rattacher à *Bruly* et désigner des endroits défrichés par e feu ».

La réserve prudente concernant *brûlote* se justifié ; il faudrait examiner chaque cas particulier, par exemple *al brûlote* Jumet [Ch 43], que BAYOT rattache délibérément à *bruite* < *brogilos* (1), ce qui n'est pas sûr à mes yeux. Pour les *brûlins*, dont on parlera tantôt, je crois bien qu'ils viennent tous, ou presque tous, de « brûler », qui a donné sans conteste d'innombrables toponymes : *Brûli*, nom de deux communes de l'arr. de Philippeville ; *lès brûlis*, bois de Bagimont [Ne 65] ; *aus brûlèy*, St^e-Marie-sur-Semois [Vi 22] ; « Bois Brûlé », Bouillon [Ne 70], Forbechies [Th 60] ; « Bois Brulet », Pessoux et Montgauthier [D 43 et 74 ; écrire *brûlè*] ; *inzès broûlès*, Bande [Ma 44] ; « le brûlé Thier », Bras [Ne 28] ; « la côte brûlée », St-Médard [Ne 59] ; « taille brûlée », Vesqueville [Ne 17] ; « la brûlée spèche », Flammierge [B 21 ; *spèche* = fourré] ; « a Brulé stock », Rendeux [Ma 28] ; etc., etc.

Quant à dire que *brule* — ou mieux *brûle* — est la forme « wallonne » du celt. *brogilo* (fr. breuil), la phonétique s'y oppose. Pour s'en assurer, il suffit de comparer *oculu* (fr. œil) qui, suivant les régions, aboutit au w. *oûy, ûy, û, î*.

Si, en Wallonie, des l.-d. *brûle* se rattachent à *brogilo*, ce n'est pas directement, mais bien par l'intermédiaire du

(1) BTD, 9, 100. — Un l.-d. *la Brûlote* existe aussi à Transinne [Ne 12], Bertrix [Ne 44], Vance [Vi 24], etc. — Sur *brogilo*, cf. MANSION, *Bestanddeelen*, p. 28 ; CARNOY, pp. 99 et 101 ; VINCENT, *Noms de lieux en Belgique*, p. 135, et *Top. de la France*, p. 259.

sud-néerl. *bruul*. D'après une communication de notre confrère L. Grootaers, « *bruul*, *briel* existe comme toponyme à Einatten, Drieslinter et dans quelques autres localités flamandes, mais il semble en voie de disparition comme nom commun ».

Tout naturellement, à la frontière linguistique (Warremme, Rosoux-Crenwick, Córswarem), le wallon a emprunté ce mot *brûle*, s. f., pour désigner une « prairie basse et fangeuse ». De même *Bruille* à Tournai (déjà *Bruille* au XII^e s.), *Bruille* (w. *brûle*) à Waudrez, ainsi que *Brûle* (Anderlues, Quaregnon, Feluy, etc.) doivent apparemment leur forme aux parlers du nord. On y joindra *Bruliau* à Peissant [Th 20], qui est un diminutif en -e l l u.

A Vaux-lez-Rosières [B 28], le l.-d. *à brûloû* a sans doute aussi un radical germanique (all. *Brühl*), car « brûler » se dit là-bas *broûlè* et, dans le voisinage germanophone (Martelange, etc.), le toponyme *im Brüll* est commun. Le suffixe reste à déterminer (ce ne peut être -o l u, « moyeu » se disant *moyâl*). Le cadastre écrit « Brulour » à Vaux, et le même l.-d. prolongé sur la commune voisine Morhet [B 25] porte au cadastre la mention « a Bruloure ».

II. Venons-en à *broûlin*, terme fréquent dans notre toponymie rurale. On le relève notamment à Fosse [Ve 46], à *broûlin*, où il désigne un versant boisé ; à Bovigny [B 7], o *broûlin* ; à Bihain [B 6], so l' *broûlin* ; à Roy [Ma 39], su l' *broûlin* ; à La Gleize [Ve 39] et à Villers-St^e-Gertrude [Ma 12], so lès *broûlins* ; etc. Avec la forme namuroise ; li *brâlin* à Vonêche [D 129] ; lès *brâlins* à Daverdisse [Ne 10], Han-sur-Lesse [D 101], Resteigne [D 103], Jumet [Ch 43] ; etc.

Étant donné que « brûler » se dit en liégeois *broûler* et en namurois *brâler*, on admettra sans peine que telle est bien l'origine de ce groupe, qui a pour synonyme le l.-d.

lès-arsins « endroit dont on a retourné et brûlé le gazon » (à Sart, Spa, La Reid, etc.).

Au reste, dans l'ouest-wallon et en rouchi, *brûlin* subsiste comme nom commun, au sens de « linge à demi consommé pour recevoir l'étincelle du briquet ». Ajoutons-y le féminin *brûlène* : le sens « fort brouillard du matin », que j'ai noté à Farciennes [Ch 54], pourrait faire croire qu'il s'agit d'exhalaisons marécageuses ; mais, dans le Centre (La Louvière, Houdeng, etc.), ce mot signifie « nuage de poussière, par exemple dans la mine : *i faut in bon stoumac' pou vive dins l' brûlène dèl fosse* » (1). Le sens premier est donc « nuage de fumée », d'où brouillard, etc.

III. De ce *broûlin*, *brûlin*, nous rapprocherons un toponyme obscur, dont le sens propre n'est plus connu de personne. On le signale sur une vingtaine de points de l'est wallon :

ozès-oullins, Dêrômont (Grand-Halleux) [B 2] ;

so l's-oullins, La Gleize [Ve 39] : « es oullins » en 1558, etc. ; cf. L. REMACLE, *Parler de La Gleize*, p. 305. De même à Rahier [Ve 42], Brume (Fosse) [Ve 46] ; Bévercé [My 2] ; Lorcé [H 80]. Et aussi sans doute, s'il faut en croire le cadastre : « l' soulin », Limerlé [B 11] ; « Les Zoullins », Longchamps [B 22]. Enfin, peut-être, les trois mentions du cadastre : « Les ulins », Laroche [Ma 42] ; « Les ûlins », Bellevaux [Ne 55] ; « aux Eulins », Redu [Ne 11] ; la prononciation locale nous est inconnue ;

ð (ou á) *noûlin*, Fosse [Ve 46], dissimilation de *ð *l'oullin*, forme attestée en 1617 : « a Loulin » et en 1669 : « la terre de loulins » (2). Ajouter sans doute la mention du cadastre : « au noulin », Waimes [My 5] ;

(1) F. DEPRÉTRE et R. NOPÈRE, *Dict. du w. du Centre* (La Louvière).

(2) D'après CH. GASPARD, *Top. de Fosse*, excellent mémoire de licence, Université de Liège, 1942 (manuscrit).

de *l'oülin-fa*, Wanne [Ve 45], c'est-à-dire « en le *fa* (faing) de *l'oülin* ».

On doit peut-être y rattacher la forme féminine *lès-ülin'nes*, Awenne [Ne 9]; « aux Eulines », Tintigny [Vi 19] (1).

A mes yeux, la ressemblance singulière entre ce groupe et le précédent suggère l'hypothèse d'un seul et même radical.

D'un côté, **brustulare* (> *brâler*), dont le *br-* initial est d'origine incertaine; — de l'autre, le primitif *ustulare* (> anc. fr. *usler*, provençal *usclar*), qui jadis aurait vécu chez nous sous la forme **oüler* (nam. **üler*) et dont *oülin* (*ülin*) serait l'unique et chétif rejeton (2).

Sans doute, il est surprenant de voir certaines communes posséder aujourd'hui les deux types (par exemple, à Brume, hameau de Fosse, è *broülin* et so *l's-oülin*). Mais, dans mon hypothèse, le second est beaucoup plus ancien que l'autre : il suffit de remarquer que *broülin* n'a pas de composé semblable à *l'oülin-fa*, syntaxe archaïque qui ne fut possible qu'avant le XI^e siècle. Le simple **oüler* ayant disparu devant son concurrent *broüler*, le sens propre de *oülin* a dû se perdre de bonne heure. Dès lors, pour qualifier de nouveaux terrains défrichés par le feu, *broülin* s'est naturellement imposé.

La conjecture peut paraître hardie, mais n'oublions pas que la région où survit le toponyme *oülin*, à la frontière linguistique de l'est, est remarquable par son archaïsme. Elle nous réserve sans doute d'autres surprises.

(1) Le cadastre de Beho [B 34] a le l.-d. « l'Aulin », dont nous ignorons la prononciation locale. Noté aussi è *oülin*, Gesves [Na 119]; mais, sauf erreur de notation, il est douteux que ce l.-d. ait la même origine que les précédents, l'hiatus faisant supposer plutôt un primitif è (*h*)*oülin*.

(2) Cf. REW, 9097; GODEFROY, *usler*.

4. chatru, chadeau, hadeau

Une récente toponymie de Fauvillers enregistre sans explication : « *au chatru*, en patois *chotru* » (1). Il s'agit d'un minuscule sous-affluent de la Sûre, dont le nom n'a rien d'énigmatique pour qui connaît l'idiome local. C'est un composé de *ru* « ruisseau » et de l'adjectif *chat'* « peu profond » (= liégeois *hat'*, cf. DL). L'altération de la proto-nique *a* > *o* doit être récente.

Le cadastre donne les l.-d. « chadeau » à Sibret et à Hompré [B 26 et 30], « chadève » à Saint-Pierre [Ne 39] et « Hadeau » à Grandménil [Ma 20]. Comprenez de même « à l'eau peu profonde », en dialecte *al chade ēwe* (Hompré), *al hyade ēwe* (Grandménil).

5. Douy, douwi

On connaît à Cornesse [Ve 26] le l.-d. « sur les Douys », et à Ans [L 64] le l.-d. « Haut-Douy », en w. *hôt douwi*. Ce pourrait être, à mon sens, la forme purement dialectale dérivant du latin médiéval *d o t a r i u m* « douaire ».

En wallon, la forme commune est *doyâ*, *-âre*, fréquente dans les noms de lieux, par exemple *è doyâre*, à Grand-Halleux et à Bovigny [B 2 et 7] ; mais ceci trahit un emprunt plus récent et d'origine savante ; comparez *a r m a r i u m* > *armaire*, *-oire*, liéq. *ârmâ*, malm. *ârmâre* ; et cf. *FEW*, v^o DOS.

6. f'tê (lès-êftês, etc.)

Sur un l.-d. de La Gleize [Ve 39], nous lisons :

èzès-êftês, prairies : « sartaiges gisant sur les zevetay » (1577)... — Faut-il écrire *êftê* ou *zêftê*? La forme primitive n'est-elle pas *sêftê*?

(1) V. BALTER et CH. DUBOIS, *Lieux-dits du canton de Fauvillers* (1941), p. 10 ; cf. *BTD*, 16, p. 313-14.

— Ce terme ancien et obscur a existé aussi à Francorchamps [Ve 37]... « haz de seftay » (1773) : comp. aussi « Leftay, Loftay » FELLER, *Grand-Rechain*, p. 108 (1).

FELLER, *l. c.*, énumère simplement des graphies incohérentes qu'il ne peut débrouiller. Mais voici d'autres mentions cadastrales, attestant la vitalité du mot au sud et à l'ouest de Verviers : « heid de Leftay », Fraipont [L 110] ; « es Leftay », Polleur [Ve 31] ; « près de leftay », Spa [Ve 36] ; « les Zeftays, île de Zeftays, la heid de Zeftay », Stoumont [Ve 38] ; « les eftais », Lorcé [H 80] ; peut-être aussi « Le loftay », Lambermont [Ve 21], et, moins vraisemblablement, « Loftin », Tilff [L 100].

Pour moi, le primitif, purgé de toute incrustation, est *f'té*, toujours employé au pluriel. On a dit d'abord *lès f'tés*, qui fut compris *l'été*, d'où *lès-étés*, *èzès-étés* (dans les ...) Ce *f'té* est la syncope normale de **frété* (> **furté*), représentant le latin **fractellum*, dérivé de *fractum*, anc. fr. *fret* « bois débité en baguettes » ; le sens « petite terre laissée en friche » peut aussi convenir (cf. FEW, v° FRANGERE).

Notre analyse se fonde sur la forme *Fter* (w. *ftère*), nom d'une dépendance de Serville [Ph 27], — appelée *Fretieres* en 1180, ce qui assure l'étymon **fractaria*. De telles réductions sont d'ailleurs fréquentes en wallon : *cof'teû*, pour **covèrtéû* « couvertoir » ; *gov'neû* et *tav'nî*, pour **governeû*, **tavèrnî* (GRANDG., I, 236 ; II, 420) ; *tchaf'nê*, l.-d. de Jupille, pour **tchafornê* « fourneau à chaux » ; *trèp'ser transversare* (*Etym.*, p. 257-59) ; *Flam'joûle* (Flamizoule), hameau de *Flamîdje* (Flamierge : B 21) ; etc.

7. Hompré, Honville

A. VINCENT et A. CARNOY s'accordent pour voir dans

(1) L. REMACLE, *Le Parler de La Gleize*, p. 284-85.

Honville (w. *honvèye*), dép. de Hollange [B 32] la *villa* d'un appelé *Huno*. A mes yeux, le nom de la commune voisine *Hompré* (w. *omprè*) doit s'expliquer de même (*pré* de *Huno*), plutôt que par la conjecture de CARNOY : « prairie dans un *ham* (méandre, pré sur alluvions) ».

Comme formes anciennes, on signale « Hompreit » en 1354, « Hampriet » en 1497. Cette dernière graphie a probablement motivé la proposition de CARNOY ; mais elle est de beaucoup postérieure à la première ; de plus, le passage de *on* à *an* s'explique mieux que l'inverse.

8. Honvelez, Longvilly

« *Houvelez*, dép. de Bovigny [1526 *Houffelt* GROB-VANNÉRUS, I, 84]. All. **hoch-feld* haut-champ. » Cet article de CARNOY, *Dict. étym.*, p. 279, ne satisfait guère.

D'abord, la graphie *Houvelez* n'a pour elle ni la tradition (TANDEL, 4, 164, écrit *Honvelé*), ni le cadastre (« *Honvelez* », d'après KURTH, p. 89), ni la prononciation locale (*honv'lé* au village même, *honv'li* à Bovigny, où le w. *fossé*, *pré*, *wé*, etc., = *fossî*, *prî*, *wî*, ainsi que *mé m a n s u s* = *mî*). De plus, la commune a toujours été romane ; toute sa toponymie est wallonne. Le *Houffelt* du XVI^e siècle me paraît donc être, non la forme première du nom, mais un équivalent germanique.

Je verrais plutôt dans *honv'lé*, *-li* un composé de *vilé* (latin *villaris*, dérivé de *villa*). On cite un nombre restreint de tels composés : un l.-d. de Virton *Orvillers* et les noms de communes *Fauvillers*, *Neuvillers*, *Hévillers*. Il conviendrait d'y adjoindre *Honvelez* et *Longvilly*.

Ces deux noms, dans le dialecte, ne diffèrent que par l'initiale. TANDEL, 4, 532, écrit « *Longvilly* ou *Longvillez* » (et aussi p. 523 *Longwily*, avec la forme all. *Lingsweiler*). Le dialecte moderne ne connaît que *lonv'li*, mais une forme

**lonv'lé* a dû exister. En 1490, *Lonvilly* est attesté quatre fois (J. VANNÉBUS, *Livre de justice de Bastogne*, p. 18 de la table). Le même document, en 1481-82, désigne Villers-la-bonne-eau [B 31] par *Villy*.

Cette forme (prononcée *Vili* ou *Viyi*? aujourd'hui *viyé*) rappelle *Villiers* qui, dans le nord de la France, fait concurrence à *Villers*.

Quant à *Longvilly*, pour CARNOY c'est la francisation du germ. *lang-weiler*. L'inverse paraîtra plus juste; voir, sur ce point, VINCENT, *Top. de la France*, p. 184 (1),

Rappelons enfin que la phonétique wallonne justifie pleinement *vilé* (ou *viyé*, cf. DL 697), en face du fr. *Villier(s)*. Il suffit de rappeler *tchand'lé*, *golé*, *pilé*, *singlé*, *solé* en face de *chandelier*, *collier*, *pitier*, *sanglier*, *soulier*.

Quant à la première syllabe de *Honv'lé*, on serait tenté d'y voir le nom d'homme H u ŋ o, comme dans *Honville* et *Hompré*. Mais la conjecture, je le crains, soulèverait trop d'objections.

9. mont'hê, mond'jê

On relève ce l.-d. dans plusieurs communes de nos Ardennes, où il est régulièrement mal interprété au cadastre. Voici les mentions que je connais: « Mont d'hai », Bovigny et Mabompré [B 7 et 16]; — « Mont de Geai », Flammierge et Longchamps [B 21 et 22]; — « Montegeai », Villers-la-Bonne-Eau [B 31]; — « Mandgeay », Mellier [Ne 75].

D'après l'étymologie proposée ci-après, il faudrait écrire *mont'hê* au nord, *mont'jê* ou mieux *mond'jê* au sud, à Mellier *mand'jê* (en chestrolais, *an* pour *on* est ordinaire). A Longchamps, j'ai noté naguère (2) *mont d' djê*, analyse erronée d'une prononciation *mond'djê*, altérée de *mond'jê* ou *mond'jyé*.

(1) P. 295, l'auteur cite quatre *Longvillers* en France.

(2) J. HAUST, *Enquête dial. sur la top. wall.*, p. 43.

Je vois en effet, dans ce mot, un intéressant diminutif en -i e l l u du toponyme *monti* (*mont* + suff. -i l e), fréquent en cette région : ò *monti*, Grand-Halleux et Bihain [B 2 et 6] ; *so l' monti*, Arbrefontaine [B 3] ; ò ou *so l' monti*, *so l' zès montis*, Bovigny [B 7] ; *on monti*, Libin [Ne 24], etc. (1). Le *mont'hé* est un monticule, litt^t un « montiseau ».

Pour la dérivation, comparez *cot'hé*, dim. de *corti* jardin ; — *fayehé*, Mormont et Rendeux [Ma 16 et 28], *fayehyé*, Grandménil [Ma 20], *fayijé*, Vivy [Ne 40], etc., dim. de *fayi* hêtraie ; — *batiyé*, Rochehaut [Ne 51], dim. de *bati* terrain battu, banal ; — *tchénijé*, Arville et Hatrival [Ne 14 et 15], dim. de *tchèni*, l.-d. d'Arville, = chênaie (?) ; à Hodister, le l.-d. *djèn'hé* est prob^t altéré de **tchèn'hé* ; — *périjé*, Libin [Ne 24], etc. (2).

10. pou, poû, pû

Voici une série de l.-d. de l'est-wallon dont on n'a pas encore parlé. Je les cite en allant du nord au sud : ò *pou*, Bellevaux [My 4] ; *al pouhêsse*, Waimès [My 5], comparez la mention du cadastre « pouhessale », Chevron [Ve 41] ; è *poufa*, Fosse [Ve 46] ; è *fa dè pou*, Malempré [Ma 22] ; è *pou*, Noiseux [D 63] ; ò *prè do poû*, Arville [Ne 14] ; *lès poû-pèlé*, Ochamps [Ne 32] ; *prè au pû*, Longlier [Ne 47].

Il paraît certain que le *poufa* de Fosse (3) équivaut au *fa dè pou* de Malempré et que *pouhêsse* signifie « hêtre du pou ». Ce *pou* n'a évidemment rien de commun avec le mot français, qu'on traduit *pu* à Waimès, *pèw* à Noiseux, *peû* en chestrolais, etc.

(1) Cf. CARNOY, *Dict. étym.*, v^o *Monty*.

(2) Voir là-dessus l'étude magistrale de L. REMACLE, *Variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise* (1944), p. 108.

(3) « preit de puffaz » 1612 ; « es poufaz » 1638 ; etc., d'après CH. GASPARD, mémoire inédit déjà cité. — Rappelons que *fa* = faing, forme masculin^e de fagne.

Mais l'enquête orale nous révèle, au pays de Bastogne-Neufchâteau, un terme inédit qui désigne un endroit dangereux dans une prairie marécageuse, un « trou d'eau » dissimulé sous le gazon : *poû* à Villance, Anloy, Ochamps [Ne 23, 31, 32] (1) ; *pû* à Tillet, Hompré, Fauvillers [B 24, 30, 31], Saint-Hubert, Recogne, Bertrix [Ne 16, 33, 44] : *i s'è afagnè d'dins in pû* (Recogne) « il s'est enlisé dans un pû ». A Massul (Longlier), le l.-d. *ou prè au pû* a pour synonyme *ou gros pûch'* ; il y a là, m'a-t-on dit, un puits naturel creusé par des sources profondes.

Le mot devait couvrir une aire plus étendue, comme le montrent les toponymes qui l'ont conservé. Par exemple, Arville, qui a un l.-d. *prè du poû*, appelle ène tone d'êwe le « trou d'eau » en question. Le village voisin Hatrival ne connaît plus que *pous'* au sens général de puits et au sens spécial de notre *poû*. De même Flamierge [B 21] donne à *pus'* les deux acceptions.

A première vue, *poû*, *pû* rappelle le fr. « puits », mais ce n'est qu'une apparence : « puits » se dit *pous'* à Hompré, Recogne, Saint-Pierre, *poes'* à Ochamps, *pous'* à Saint-Hubert, *pûch'* à Longlier, *pvis'* à Villance, Arville.

En réalité, il s'agit d'un ancien emprunt germanique et l'on doit s'adresser au francique *pol* « mare, bourbier » (m.-bas-all. *pól*, *pûl* ; dial. du Lux. *pull* ; all. *Pfuhl* ; néerl. *poel*, etc.). Cet emprunt, qui doit remonter très haut, n'avait pas encore été signalé chez nous (2).

En annexe, pour le dossier de la question, citons, un choix de mentions cadastrales. « fange du poux », Villance ; « Chérappuy, Werpuid », Freux ; « Frèche à pûe », Moirey ; « Le pou de la dime », Anloy ; « Guimpoux », Paliseul ; « Gimpuit », Saint-Pierre ; « Laid

(1) A Ochamps, il y a désaccord entre le nom commun *pû* et le l.-d. *poû*, cité plus haut. La forme *poû* doit être plus ancienne dans cette localité.

(2) Cf. PETRI, *Germ. Volkserbe*, p. 538 ; GODEFROY, *pol* (mare, bourbe) ; REW, 6632.

pou », Offagne ; « Ernipu », Witry [Ne 23, 26, 27, 31, 37, 39, 43, 50] ; — arr. de Bastogne : « à Trouverpoux », Bihain ; « hierd du pu, Ezès-Climpu », Bertogne ; « Nalonpu », Amberloup ; « Copu, Herlinpu », Longchamps ; « Warlampu », Tillet ; « Flerempuit », Sibret ; « Cortimpu », Wardin ; « gros Pû », Nives ; « a Pubois », Villers-la-bonne-eau ; « Hanspou », Hollange [B 6, 18, 20, 22, 24, 26, 27, 29, 31, 32] ; — arr. de Marche : « Neniput », w. à *nènipu*, Grand-ménil [Ma 20] ; — et peut-être doit-on ranger ici « En Englinspou », à Sougné-Remouchamps [L 119], le Ninglinspo étant remarquable par ses cuvettes ou chaudières ; pour le premier composant, comparez « Ninglival » à Erneuville [Ma 52].

Ailleurs, cet endroit dangereux dans une prairie (source parfois bouillonnante) s'appelle « trou de tonnerre », par exemple, *trô d' tonnère* Dampicourt [Vi 37] ; *trô d' tonvère* Gembloux [Na 22], Thorembais-St-Trond [Ni 97] ; *fond d' tonvère* Loncée [Na 23]. — Dans l'esprit populaire, c'est la foudre qui a produit cet accident naturel.

11. reûve

Mot signalé dans *bwès d' reûves* à Fosse [Ve 46] et à *reûve*, l.-d. de Grand-Halleux [B 2]. M. CH. GASPARD, auteur d'un solide mémoire (inédit) sur la toponymie du ban de Fosse — auquel j'emprunte ce qui précède — y reconnaît avec raison le latin *rôbur* « rouvre ». On assignera la même origine au l.-d. de Tohogne [Ma 4], à *s reûves*, et sans doute aussi au l.-d. de Matagne-la-Petite [Ph 66] « Reuve », dont j'ignore la forme dialectale.

Nous savions que *goreû*, dans Voroux-Goreux [L 45], vient de *grossum rôbur* (1) et que *rôbur êtum* se perpétue dans de nombreux « Rouvrois, Rouvreux », w. *rovreû* (à Bovigny *so l' rovrû* ; etc.). Il vaut la peine de noter toutes les survivances du mot latin dans notre toponymie. Complétez, à cet égard, une « glanure toponymique » d'EDG. RENARD, *BTD*, 13, 57.

(1) Cf. VINCENT, p. 130 ; HERBILLON, *Top. hesb.*, p. 430 ; CARNOY, p. 219.

12. roche Dame Abonde

Un texte d'archives, de 1579, mentionne dans la commune de Sprimont [L 113] : « le preit emprès la roche Dame Abonde, à Chanxhe ». Dans BTD, 10, 439, j'ai allégué ce texte à l'appui de l'étymologie du liégeois *damabôme* et de l'ouest-wallon *damabonde* (tourbillon de vent), où l'on perçoit la curieuse survivance d'une légende du moyen âge. Il s'agit d'une fée qui, croyait-on, parcourait les maisons et les celliers, procurant l'abondance aux demeures qu'elle fréquentait (1).

J'y reviens pour noter d'autres l.-d. portant le même nom, diversement estropié par le cadastre : « La Mabloude » Maïssin [Ne 22] ; — « al Roche à ma blonde », en w. *al rotche Amabloude*, à Grupont [Ma 54] ; cette roche, sur la route Grupont-Awenne, a été enlevée en 1938 pour la visibilité de la courbe, mais le nom wallon subsiste ; — « Roche à ma bombe » Comblain-au-Pont [L 116] ; — « borne à mabaune » Xhoris [H 67], à la limite d'Ernonheid et de Harzé ; ce l.-d. figure seulement au Plan primitif.

Les chercheurs locaux pourraient seuls nous dire s'il reste quelque trace de la légende qui a dû inspirer ces appellations.

Le cadastre est l'estropieur juré de toute désignation locale. Les altérations du type « à ma blonde » ou « à ma bombe », pour « Dame Abonde », y sont monnaie courante. Certaines ne manquent pas de piquant. Voici quelques échantillons de ces gaietés cadastr...ophiques : « Par fond de veau », Hargimont [Ma 37], pour parfonde vau : vallée profonde ; — « Lasse Pêche », Aubý [Ne 57], pour la spèche :

(1) Cf. GODEFROY, v^o *Abonde* ; PH. MOUSKÈS, *Chron.*, II, p. 138-144 de l'Introduction. — Les Germains de l'est et du nord avaient aussi une déesse **Gabi*, identique à la déesse romaine *Copia*, personnifiant l'abondance et la richesse (KARSTEN, *Les anciens Germains*, p. 133 ; Payot, 1931).

le fourré ; — « La Cuisse », Bilstain [Ve 18], Moha, Marchin, Filot [H 25, 53, 75], = anc. fr. l'acquise : l'acquisition ; — « Batar d'eau », Marche-en-Famenne, = Bâtardeau ; — « le puit acharné », Froidfontaine [D 113], = sans doute le puits *à tchârné* ou charme (arbuste) ; — « la Belle Vedère », Seraing [L 75], = le Belvédère ; — « sur la Sainte », Longchamps [B 22], = sur l'acinte, anc. fr. aceinte (enceinte) ; — « champ des vagins » (ibid.), noté plus correctement « champ des fagins », Noville [B 19] où *fâjin* = liéq. *fâhin*, fraisil ; etc.

13. sati, sèti

Vieux mot, seulement conservé dans des l.-d. du sud-est : « Satis », Ethè [Vi 33] ; « Les Satys », Maissin ; « au Saty », Noirefontaine ; « Vieux Sati », Auby [Ne 22, 54, 57] ; « Gerboussaty », Hollange [B 32]. Plus au nord, j'ai noté *ò sèti*, Nadrin [B 12] ; *ò sèti*, Celles [D 72] ; au cadastre de Wancennes [D 106] « le Setty ».

Il faut quelque habitude de la phonétique dialectale pour deviner, dans *sati*, *sèti*, l'équivalent du fr. « sentier ». Disparu du langage commun, il est remplacé en gaumais par *voyète*, en chestrolais par *pôzé*, en namurois par *pazia* ou *pî-sinte* (anc. fr. *piesente*, sentier où l'on ne peut marcher qu'à pied ; le w. n'a gardé le latin *s ê m i t a* « sente » que dans ce composé). Cependant, pour « sentier », j'ai noté à Bagimont [Ne 65] le joli diminutif *sat'lète* ; à Florenville et Chiny [Vi 6 et 8] *pî-sate* ou *voüyète*. Pour la phonétique de *sati*, *sèti*, comparez « *fendon » (quartier de bûche) : en gaumais et chestrolais *fadan* ou *fèdan*.

14. Scry (w. scrî, scri)

Il y a deux villages de ce nom : l'un dépend d'Abée (arr. de Huy) ; l'autre, de Mettet (arr. de Namur). Le *Recueil des Chartes de Stavelot-Malmedy*, t. II, 782, com-

met cette double erreur : « SCRY, dép. d'Abée, Namur [!]; *Scrive* [!], p. 329, l. 25 ». Or le texte de 1372, auquel on nous renvoie, porte *Scriv*, qu'il faut lire *Scriu*, à en juger d'après la forme hutoise *scri*, nam. *scri*.

Se fondant sur la graphie erronée *Scrive*, A. CARNOY, *Dict. étym.*, p. 523, propose un « s i c c a r i p a r i v e s è c h e ? », qui pêche par la base. Pour chercher l'étymologie de ce toponyme, il conviendra de comparer le w. *stri*, anc. fr. *estreu*, -ieu (fr. étrier), qui est d'origine francique.

15. sêdon; sêdan

A Longlier [Ne 47], il y a un *prê dou sêdan* « préz du Saidont » en 1600, etc. L'auteur qui nous l'apprend (1) compare « pré Hocédon » en 1610, à Neufchâteau ; « aux goutelles du petit saidon » en 1769, à Tournay [Ne 46] ; et il ajoute : « Tous ces prés sont fangeux. A comparer avec *sé*, vapeur sortant des récoltes engrangées trop humides. »

Voici d'autres mentions du cadastre : « Laid Saidon », à Sainte-Marie et à Saint-Pierre [Ne 35 et 39] ; « al (ou ol) Saidon », à Bertogne [B 18] ; « Les Saidons », à Champlon [Ma 50].

Le w. chestrolais *sé* « vapeur d'eau qui sort du foin ou des épis coupés » répond à l'anc. fr. *essiau*, *eschau*, dérivé de *essever* écouler, dessécher (lat. *e x a q u a r e*) ; il ne peut donc convenir ici. Pour rendre compte de la finale *-don* (chestr. *-dan*), il faut, je crois, s'adresser à un étymon germanique du type m.-bas-all. *sêden* (all. *sieden* bouillir, bouillonner). Le sens propre serait « bouillonnement (de source) » et *sêdon* équivaudrait, pour la sémantique, à l'all. *Sudel* « mare, margouillis », qui se rattache aussi à *sieden*.

(1) L. HECTOR, *Longlier et son prieuré* (1942), p. 155.

16. *solin* (1)

Notre toponymie rurale, méthodiquement fouillée, sera féconde en trouvailles philologiques. Tel le mot *solin*, qui figure au cadastre de la région dinantaise et qui n'avait pas encore attiré l'attention. Voici les mentions que je connais : « *sollin del hazale* », Custinne [D 73] ; — « *solein de pairsiat* », Mesnil-Eglise [D 79] ; — « *au solin des chemins* », Houyet [D 80] ; — « *au solin* », Ciergnon [D 81] ; — « *dri le solin* », Lavaux-Sainte-Anne [D 99].

On pense tout d'abord à un dérivé du latin *solu* m (*sol*) ; mais un excellent témoin, originaire de Custinne, M. Ghislain Lefebvre, m'apprend que *solin* se dit de tout versant exposé au midi. Les terres en dos d'âne ont un *platia* (plateau), un *d'zo air* (côté exposé au nord, litt^d dessous air) et un *solin*.

Il s'agit donc d'un dérivé du latin *sole* m (soleil). Dérivé inédit chez nous (le mot ne figure dans aucun dictionnaire), mais bien connu dans le sud de la France : le provençal notamment connaît l'adjectif *solan* « exposé au soleil » ; cf. *REW*, 8059.

La graphie *solain* (avec suffixe -a n u m) serait donc plus conforme à l'étymologie.

(1) Article paru en première édition dans *Album Verdeyen* (1943), p. 234.

Index

1. Préambule. — « buisson (et chêne) des poux » ; — « scopèlerie ».
2. bochaban, Bois Chaban, etc.
3. brûle, broûlin, oûlin, etc.
4. Chatru, chadeau, hadeau.
5. Douy, douwi.
6. f'tê (lès-êftês, etc.).
7. Hompré, Honville.
8. Honvelez, Longvilly.
9. mont'hê, mond'jê.
10. pou, poû, pû (poufa, etc.) ; trou de tonnerre.
11. reûve.
12. roche Dame Abonde. — Les gaietés du cadastre (1).
13. sati, sêti.
14. Scry (w. *scrê*, *scri*).
15. sêdon, sêdan.
16. solin ou solain.

(1) Mon excellent ami, M. Louis Verhulst, Inspecteur-Directeur du Cadastre, sera le premier à sourire de cette boutade. Nous savons par expérience qu'il a des vues très neuves et très justes sur l'appui que le cadastre doit apporter à l'œuvre scientifique de la Commission. Pour rappeler la chose une fois de plus, c'est à M. L. Verhulst que nous devons le précieux relevé de toutes les mentions toponymiques inscrites aux documents de son Administration. On ne saurait trop lui savoir gré de cette initiative, aussi intelligente que généreuse.

J. H.
